

Gestion financière

Ma banque semble hésitante. Pour quelle raison ?

Bien que ce prêt soit couvert à 90% par la garantie de l'Etat, la banque demeure responsable de son approche en risque et se posera les questions suivantes :

- Mon client sera-t-il capable de rembourser en une fois dans un an une avance d'un quart de son chiffre d'affaires en trésorerie ?
- Est-ce que je ne risque pas de déséquilibrer la structure financière de ce client avec ce prêt ? En particulier, si j'ai d'autres concours auprès de lui, est-ce que cette facilité, même assortie d'une garantie, ne risque pas de mettre en péril les emprunts préalablement accordés pour lesquels je ne dispose précisément pas de garantie satisfaisante ?

Les premiers prêts ont été mis en place extrêmement rapidement, le 26/03 après la publication de l'arrêté le 23/03.

Référence ID de l'article : #1027

Auteur : Marie Hurbault

Dernière mise à jour : 2020-04-06 10:56